

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 21 septembre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-483

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-483).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 23^e jour de septembre 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière